



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 60566

Texte de la question

À la suite d'un courrier de l'UNAF (Union nationale des associations familiales), M. Alain Marty attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, sur la situation préoccupante des services associatifs d'aide à domicile dans le cadre du projet de loi portant sur l'adaptation de la société au vieillissement. En effet, cette dernière sera sans effet pour les personnes et les familles si elle ne s'accompagne pas d'une action de soutien à ce secteur d'aide et d'accompagnement à domicile, pourtant très demandé par des personnes âgées de plus en plus désireuses de rester le plus longtemps possible chez elles et nécessitant à l'évidence un accompagnement personnel de qualité. Ce secteur se heurte à la réduction des capacités financières de ses contributeurs alors même que les besoins d'aide à domicile sont croissants. En outre, les contraintes financières conduisent à de profondes inégalités territoriales car les Conseils généraux ont des niveaux de tarification disparates qui compromettent, de fait, l'égalité d'accès aux personnes âgées à ces services. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre afin de satisfaire les demandes des personnes âgées et de leur famille et soutenir ainsi ce secteur de l'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60566

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5956

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)